



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3757

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Centre régional de coordination des dépistages des cancers de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AuRA) - Mise à disposition de personnel

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

**Conseil du 30 septembre 2019****Délibération n° 2019-3757**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Association Centre régional de coordination des dépistages des cancers de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AuRA) - Mise à disposition de personnel**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Précédemment, la Métropole de Lyon apportait son soutien à l'association de dépistage des maladies du sein (ADEMAS-69) auprès de qui elle mettait du personnel à disposition.

L'association ADEMAS-69 a fusionné avec l'association CRCDC AuRA.

Le CRCDC AuRA a pour but d'assurer le fonctionnement du Centre éponyme constituée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et appelé "dépistage des cancers, Centre de coordination, Région Auvergne-Rhône-Alpes". L'association a son siège social à Saint-Etienne (42).

Le Centre est une entité juridique unique constituée d'une structure régionale et de sites territoriaux. Une identité graphique, comprenant la police de caractère, homogène sur le territoire national est associée au nom de l'association.

Le Centre est responsable de la mise en œuvre de l'ensemble des missions du CRCDC, de ses obligations sociales et réglementaires et de la gestion administrative et financière. Il est placé sous la responsabilité de son représentant légal.

A ce titre, le Centre assure la mise en œuvre opérationnelle des dépistages organisés et est chargé de l'organisation des programmes de dépistages organisés des cancers à l'échelle de la région en appui de l'Agence régionale de santé (ARS).

En fonction des spécificités et des besoins de la région, et selon les programmes de dépistage, les missions peuvent être soit portées par la structure régionale du Centre régional, soit réalisées par un des sites territoriaux, celui-ci assurant alors cette mission pour l'ensemble de la région. Dans tous les cas, les sites territoriaux sont chargés d'appuyer la structure régionale dans le pilotage et la mise en œuvre de ses missions.

Afin de réaliser la mise en œuvre des objectifs de cette association créée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et qui a repris les activités anciennement exercées par l'ADEMAS-69, la Métropole a mis 5 fonctionnaires territoriaux à la disposition du CRCDC AuRA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et met parmi eux 4 fonctionnaires territoriaux à disposition du CRCDC AuRA à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 sur des postes équivalents temps plein aux conditions prévues par le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 pour une durée de 3 ans reconductibles :

- catégorie A - cadre d'emplois des médecins territoriaux : une personne,
- catégorie A - cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux : une personne,
- catégorie C - cadre d'emplois des adjoints administratifs : 2 personnes.

La Métropole versera aux agents la rémunération correspondante à leur grade. Elle paiera également les charges sociales afférentes, la part patronale des titres restaurant et les frais de déplacement. L'association CRCDC AuRA remboursera à la Métropole le montant total de ces dépenses avancées.

Pour information, le montant des rémunérations et charges des agents (4 agents en année pleine et un agent pour 5 mois) est estimé pour l'année 2019 à près de 262 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

- a) - la mise à disposition de personnel auprès de l'association CRCDC AuRA,
- b) - la convention conclue entre la Métropole et le CRCDC AuRA qui en définit les modalités.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'agents auprès du CRCDC AuRA pour une période de 3 ans reconductibles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 - chapitre 012 - opération n° 0P28O2401.

**4° - Les recettes** de fonctionnement correspondant au remboursement des rémunérations des agents mis à disposition du CRCDC AuRA sont imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 - chapitre 70 - opération n° 0P28O2401.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.**